



La ville historique de Saint-Omer

Adaptation d'un site patrimonial
remarquable au changement climatique

CARNET DE DIALOGUE N°3

Le programme ARCHE

Le programme d'études ARCHE (2021-2025) de Plante & Cité a pour sujet la conciliation des enjeux de préservation du patrimoine historique avec les défis écologiques actuels. Il s'agit d'analyser les difficultés rencontrées, d'identifier les leviers d'action pour les surmonter et de donner à voir des expériences réussies de conciliation de ces enjeux.

Les carnets de dialogue constituent l'une des réalisations de ce programme. Ils illustrent une diversité de situations en donnant la parole aux acteurs principaux des projets, dans le cadre de visites immersives organisées avec l'équipe de Plante & Cité. Ce troisième numéro est consacré au dialogue qui s'est tenu le 6 juin 2024 autour des espaces emblématiques qui caractérisent le site patrimonial remarquable de Saint-Omer.

LISTE DES SIGLES

- | | |
|--|--|
| ABF • Architecte des Bâtiments de France | DRAC • Direction Régionale des Affaires Culturelles |
| AAPP • Atelier d'Architecture Philippe Prost | PLUI • Plan Local d'Urbanisme Intercommunal |
| AUD • Agence d'Urbanisme, de Développement et du patrimoine du Pays de Saint-Omer | PSMV • Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur |
| CAPSO • Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer | SPR • Site Patrimonial Remarquable |

RÉDACTION

Jean-Philippe Teyssier et Sandrine Larramendy, Plante & Cité

RELECTURE

Paul Beaucé, Julie Charrier, Patricia Perrier et Eugénie Ruckebusch

REMERCIEMENTS

Plante & Cité remercie l'ensemble des participants de la visite pour leur accueil et leur contribution à ce travail.

FINANCEMENTS

Le programme ARCHE bénéficie du soutien financier de :



agence nationale
de la cohésion
des territoires



COORDINATION ÉDITORIALE

Gaëlle Rigollet et Aurore Micand, Plante & Cité

GRAPHISME ET ILLUSTRATIONS

Maquette et mise en page : Céline Lambert

Couverture : Les remparts et la cathédrale Notre-Dame de Saint-Omer. | © Jean-Philippe Teyssier, Plante & Cité

MENTIONS LÉGALES

Éditeur : Plante & Cité, 26 rue Jean Dixmèras, 49100 Angers, France.

ISBN : 978-2-38339-039-8

Date de parution : Avril 2025

Pour citer ce document : Teyssier J.-P., Larramendy S., 2025. **La ville historique de Saint-Omer : adaptation d'un site patrimonial remarquable au changement climatique. Carnet de dialogue n°3.** Plante & Cité, Angers. 20 p.

En résumé

Saint-Omer se dresse au croisement d'une riche histoire patrimoniale et d'un paysage unique. Ville minérale dans sa partie la plus haute, elle est traversée de canaux dans sa partie basse et en contact direct avec les marais audomarois.

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) conduit par l'Atelier d'Architecture Philippe Prost (AAPP) est une synthèse ambitieuse des dimensions historiques, patrimoniales, environnementales et socio-économiques de Saint-Omer. Il met l'accent sur les enjeux liés à la perméabilité nécessaire des sols et révèle une facette insoupçonnée de cette cité : celle d'une ville plus verte qu'elle n'y paraît.



→ **SURFACE DU PSMV** : 112 ha dont 20 ha de jardin public

→ **PROTECTIONS AU TITRE DU PATRIMOINE** :



→ **FINANCEMENT DU PSMV** :

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et Agence Nationale de l'Habitat (aide « Habiter Mieux »)

→ **MAITRISE D'OUVRAGE** :

DRAC Hauts-de-France et CAPSO

→ **MAITRISE D'ŒUVRE** :

• **PSMV** : AAPP (mandataire), in-folio paysagistes, Symoé, Nouveaux Territoires Consultants, Juripublica

• **Espaces publics du centre-ville** : Osty et associés, paysagiste (mandataires), Interland, architectes urbanistes, Ville Ouverte, concertation, Les Éclaireurs, concepteur lumière, Magéo, BET

• **Étude de désimperméabilisation et de végétalisation des espaces publics**

Atelier Iris Chervet (mandataire), Urban Water hydrologie, Franck Boutté consultants environnement, ETC mobilité, EPDC-MEBI ingénierie, ACOUSTIQUE & CONSEIL, P. BASSETTI

→ **PARTENAIRES ASSOCIÉS** :

Ville de Saint-Omer, AUD Pays de Saint-Omer

→ La ville de Saint-Omer est engagée dans le programme **Action Cœur de ville**.

1974

Création de l'Agence d'Urbanisme, de Développement et du patrimoine

1997

Saint-Omer obtient le label Ville d'art et d'histoire

2014

• Signature de la convention Pays d'art et d'histoire
• Début des chantiers pour le réaménagement du cœur de ville (les trois places)

2017-2022

Élaboration du PSMV

14 FÉVRIER 2024

Mise en application du PSMV

1975

1985

1995

2005

2015

2025

1976

Création du site inscrit

2016

Définition du périmètre et classement du SPR de Saint-Omer

2018

• Engagement de la ville dans le programme
• Action cœur de ville

26 DÉCEMBRE 2023

Approbation du PSMV

2022
Concertation et enquête publique

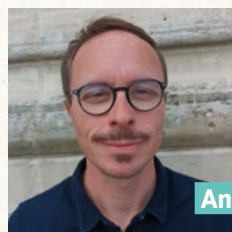


Visite du projet avec l'ensemble de ses acteurs. | © Sandrine Larramendy, Plante & Cité



Adjoint au maire, délégué à l'écologie, l'innovation et la participation citoyenne, il est également Directeur général de l'Agence d'Urbanisme, de Développement et du patrimoine du Pays de Saint-Omer (AUD).

Christophe Molin



Urbaniste, il est Directeur de Cabinet du maire François Decoster depuis 2020.

Antoine Vercruysse



Urbaniste et adjointe à la direction de l'urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO), elle est chargée du projet pour l'étude du Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Élodie Flandrin



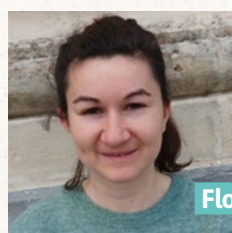
Architecte du patrimoine et urbaniste à l'AUD, il est chef de projet pour le label « Ville ou Pays d'arts et d'histoire ». Il conseille également les villes de Saint-Omer et Aire-sur-la-Lys.

Paul Beaucé



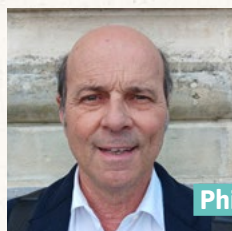
Géographe et directrice générale adjointe de l'AUD, elle est aussi chargée de projet pour le programme Action Cœur de Ville de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

Eugénie Ruckebusch



Paysagiste conceptrice, elle exerce également en tant que chargée d'études urbanisme, paysages et transitions à l'AUD.

Florence Tiberghien



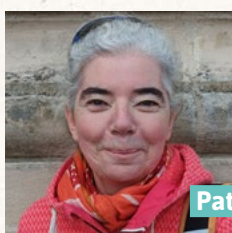
Architecte et urbaniste, historien de la fortification, il a remporté le Grand Prix national de l'architecture en 2022 avec son atelier.

Philippe Prost



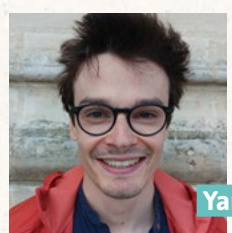
Architecte du patrimoine à l'AAPP, elle est aussi chargée de projet pour le PSMV de Saint-Omer.

Julie Charrier



Paysagiste conceptrice, fondatrice de l'agence in-folio et paysagiste-conseil de l'État, elle fait partie de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites des Hauts-de-Seine depuis 2021.

Patricia Perrier



Ingénieur architecte en hydrologie urbaine et chef de projet chez Urban Water, il est expert de la gestion des risques hydrologiques et hydrauliques en milieu urbain.

Yann Calazel



Les vestiges de l'abbaye Saint-Bertin. | © Jean-Philippe Teyssier, Plante & Cité

La genèse du PSMV

Comment avez-vous été amenés à travailler sur le projet de PSMV à Saint-Omer ?

Philippe Prost : Nous sommes arrivés à Saint-Omer avec Julie Charrier par l'entremise de Catherine Madoni (Cheffe de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais de 2000 à 2020), qui est à la retraite aujourd'hui. Elle me dit un jour : « Il faudrait que tu viennes à Saint-Omer, il y a des élus et une équipe d'urbanistes très dynamiques qui veulent faire un PSMV. » Je lui ai répondu : « Tu sais, les études urbaines, j'ai un peu arrêté. J'en ai fait à une époque et cela ne débouche jamais sur rien ! », ce à quoi elle a rétorqué : « À Saint-Omer ce n'est pas du tout cela, ils sont vraiment extraordinaires ! »

Christophe Molin : Elle parlait de nous ! Des équipes de la CAPSO et de l'agence d'urbanisme dans laquelle nous travaillons avec Paul, Eugénie et Florence, qui a été conçue en 1974 et qui, très tôt, a élaboré le site inscrit. Cela a créé une culture du patrimoine dans l'agence, et, bien entendu, dans la ville.

Philippe Prost : Le secteur sauvegardé de Saint-Omer a été créé par l'arrêté préfectoral du 28 juin 2016, suite à l'avis favorable de la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés. Celui-ci est devenu de plein droit un SPR. La candidature de la ville de Saint-Omer à cette création s'appuie sur une longue tradition de documents d'urbanisme et de démarches de valorisation du

patrimoine de la ville telles que le site inscrit (1975) et le label Ville et Pays d'art et d'histoire (1997). Le PSMV du SPR est apparu au fil du temps, pour les décideurs locaux, comme l'outil d'urbanisme le mieux adapté afin de concilier à la fois le respect de la ville ancienne et de son patrimoine, l'intégration des modes de vie contemporains et la prise en compte des enjeux de la ville du XXI^e siècle. Saint-Omer possède un riche patrimoine bâti, hérité de son rôle historique de centre religieux, commercial et militaire. On y trouve un joyau gothique, la cathédrale Notre-Dame, des hôtels particuliers, des maisons de maître et bâtiments médiévaux, des réseaux de caves médiévales, des vestiges des fortifications et des infrastructures hydrauliques.



Le PSMV est apparu au fil du temps, pour les décideurs locaux, comme l'outil d'urbanisme le mieux adapté afin de concilier à la fois le respect de la ville ancienne et de son patrimoine, l'intégration des modes de vie contemporains et la prise en compte des enjeux de la ville du XXI^e siècle. »

Philippe Prost

Élodie Flandrin : Contrairement à beaucoup d'autres communes des Hauts-de-France, le centre-ville de Saint-Omer a été épargné malgré les deux guerres mondiales. Il constitue à la fois un espace préservé reconnu et un lieu de vie attractif au cœur de l'Agglomération du Pays de Saint-Omer. Façonné par des siècles d'histoire, cet ensemble urbain devait être protégé, sans toutefois être figé. C'est pour en assurer la pérennité tout en permettant à la ville d'évoluer avec le temps qu'un PSMV a été lancé.

On observe qu'il y a une grande diversité de typologies d'architecture, religieuse, industrielle, militaire, commerciale.

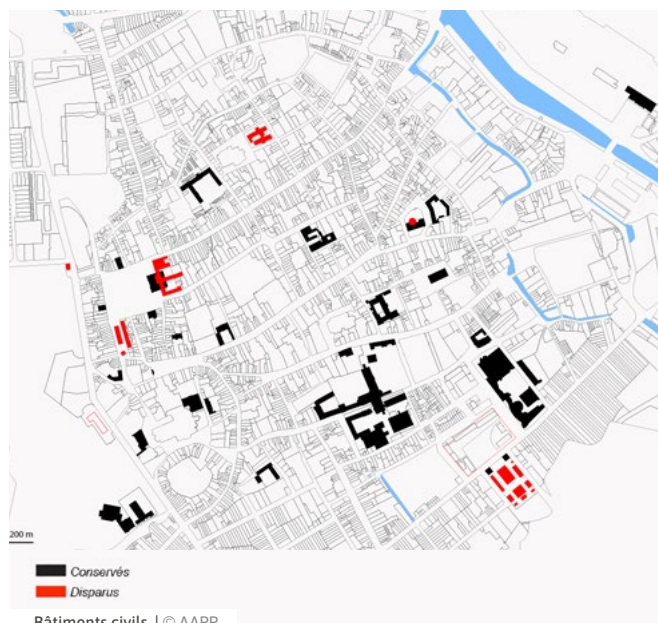
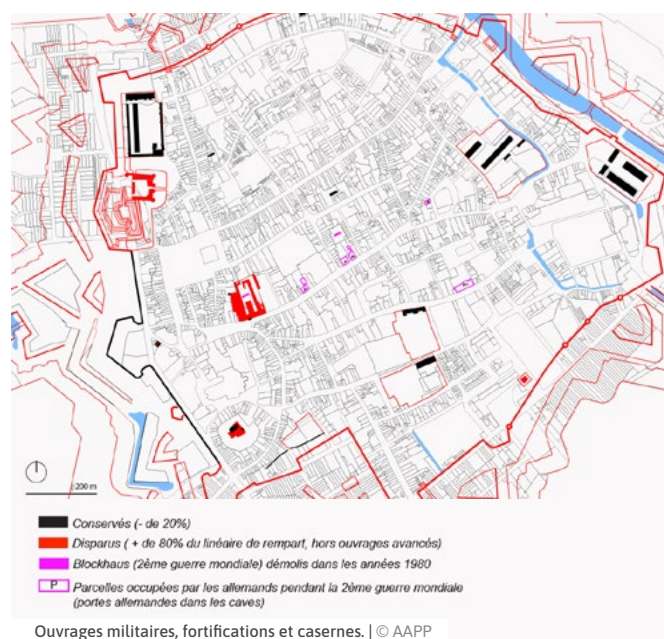
Patricia Perrier : Historiquement, c'était une place commerçante extrêmement importante. Vers 1300, il y avait presque autant d'habitants à Saint-Omer qu'à Paris ! On y pratiquait le commerce de toile et de laine. C'était une grande cité prospère.

Paul Beaucé : Plus récemment, nous sommes passés de 14 000 habitants en 2014 à 15 000 aujourd'hui. Beaucoup de professions libérales et de freelances s'installent à Saint-Omer. Nous avons aussi un important pôle administratif et un pôle scolaire allant de la maternelle au BTS, avec autant d'établissements publics que privés. Le PSMV a la nécessité de conjuguer protection du patrimoine, réhabilitation urbaine et développement économique. C'est un outil fondamental pour concilier histoire et modernité dans une ville au patrimoine aussi riche.

Philippe Prost : Saint-Omer, c'est aussi un peu comme ces villes des Flandres ou même en Italie, où il n'y a pas qu'une seule place, mais des dispositifs de place et des architectures variées. Un réseau d'espaces publics.

Quels sont les outils déterminants que vous avez utilisés pour mettre en place le PSMV ?

Philippe Prost : Les cartes que nous avons utilisées ont une origine, ce sont des modes graphiques que nous utilisons pour l'architecture. Les ingénieurs militaires faisaient des plans toujours colorés, synchroniques, qui permettaient de montrer simultanément l'état existant, l'état projeté et les démolitions. J'avais déjà observé les plans de Vauban sur la citadelle de Belle-Ile-en-Mer. Il dessine en gris ce qui existe, en jaune ce qu'il va construire, très peu de choses, juste assez pour convaincre, modifier et répondre aux enjeux de défense. C'est une manière de cartographier que tous les ingénieurs militaires pratiquaient au XVII^e et au XVIII^e siècle.



Julie Charrier : Nous aussi, nous l'utilisons à l'agence. D'abord sur les bâtiments, puis nous l'avons également adopté pour le projet urbain. Dans le cas de Saint-Omer, le noir c'est l'existant, le rouge c'est ce qui a disparu. Nous avons aussi thématisé le bâti en distinguant le religieux, le militaire et le civil. Monsieur le maire, François Decoster, nous avait dit : « C'est fou à Saint-Omer, on a l'impression qu'il y a une église à chaque coin de rue, et pourtant il y en avait deux fois plus dans le passé ! ». Nos cartes ont servi à alerter, elles ont par exemple montré que 50 % du patrimoine religieux avait déjà disparu.

Nous avons aussi revu notre méthodologie en mettant sous Système d'Information Géographique le plan réglementaire. Cet outil permet aussi de collecter et de produire toutes sortes de données cartographiques. Depuis, dans toutes nos études de SPR, nous travaillons avec des géomaticiens extérieurs à l'agence pour élaborer des couches de données cartographiques hyper riches et porteuses de sens, comme de projets couplés à l'élaboration d'outils de saisie de nouvelles données issues de visites de terrain. Nous nous orientons vers des problématiques de gestion de base de données informatiques qui nous emmènent très loin en termes de recherches cartographiques. C'est nouveau pour nous, mais absolument passionnant.



Le nord de la cité en contact avec le marais audomarois. | © Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

Une ville dessinée par l'eau

Pouvez-vous nous parler du territoire géographique dans lequel est inscrite la ville de Saint-Omer ?

Patricia Perrier : Le site de Saint-Omer est un petit promontoire détaché du pied des collines crayeuses de l'Artois, en avancé sur le marais qui l'entoure de trois côtés, au nord, à l'est et au sud. Le dénivelé est de 20 m, ce qui est faible dans l'absolu, mais considérable dans le contexte amphibie du marais, où chaque centimètre compte. La ville surélevée reste à l'abri des crues, ce qui s'est vérifié cet hiver avec les inondations qui ont dévasté la région mais épargné la ville haute de Saint-Omer.

Paul Beaucé : On est ici à une intersection géologique avec les coteaux calcaires du Boulonnais. La déclivité est importante et les coteaux sont beaucoup plus élevés, avec une eau qui ruisselle vers les marais qui forment comme une cuvette. L'eau stagne et forme le marais. Tout cela impacte les matériaux de l'architecture : torchis et briques d'un côté et pierre vers le Boulonnais. On voit comment l'eau interagit avec l'activité humaine et la forme de la ville.

Patricia Perrier : Cette géographie va guider la manière de défendre la ville : fortification et inondation.

Lorsqu'à la toute fin du XIX^e siècle, on abat les fortifications devenues inutiles pour permettre à la ville de respirer et de se

développer, une partie du rempart ouest est conservée et un grand jardin public est créé sur l'emprise des anciennes fortifications. Cela s'est passé ainsi dans beaucoup d'autres villes en France.

Philippe Prost : L'inondation, c'est le meilleur moyen de tenir à distance l'adversaire, et notamment à l'époque de l'artillerie. Les ingénieurs pouvaient inonder la partie basse de la ville quand bon leur semblait. Ces territoires inondés autour de la ville permettent de tenir les bombardements à distance et empêchent le creusement de tranchées.

☞ Cette géographie a eu un impact sur la manière de défendre la ville : fortification et inondation. ☛

Patricia Perrier

Patricia Perrier : Le renforcement de la présence de l'eau et son expression dans la ville (fontaines et canaux) sont un enjeu majeur, évidemment patrimonial, mais également environnemental, paysager et social. La présence de l'eau modifie sensiblement le climat urbain en atténuant les températures et elle diversifie les milieux et favorise la biodiversité. Elle fait le lien entre les quartiers, entre la ville et ses alentours. Symbole de vie par excellence, elle anime et active l'espace public, construit ou jalonne des parcours.



Le jardin créé en 1893 sur l'emprise des anciennes fortifications. | © Jean-Philippe Teyssier, Plante & Cité

Yann, vous êtes ingénieur hydrologue chez Urban Water et vous avez travaillé avec l'atelier Iris Chervet sur des opérations ponctuelles et localisées dans le PSMV, où l'eau tient un rôle majeur...

Yann Calazel : On traite de la problématique d'intégration de l'eau dans un territoire qui est particulier, celui de Saint-Omer, avec un tissu urbain qui présente un ensemble de contraintes : les réseaux, l'archéologie et aussi le patrimoine. On s'attache à valoriser la ressource en eau pluviale au maximum de nos aménagements pour faire de cette eau une ressource pour le projet, une ressource pour l'hydratation de la végétation, une ressource pour la qualité des espaces qu'on vient ménager et une ressource pour le rafraîchissement, notamment dans les tissus urbains historiques et denses. De plus, il faut aussi pouvoir répondre de ses projets auprès de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Nous essayons donc de croiser toutes ces contraintes pour en faire des opportunités de projet vertueux, avec des qualités de paysage et d'usage.

Ce qui est intéressant dans les projets de désimperméabilisation, c'est qu'il y a beaucoup de soutien des agences de l'eau. C'est la plus-value que nous apportons sur les projets : obtenir des subventions en lien avec la création de l'îlot de fraîcheur et de déconnexion des eaux pluviales.

On s'inscrit pleinement dans le cadre du PSMV. On parle de désimperméabilisation et de gestion des eaux pluviales. Cette réintégration du cycle de l'eau est liée à la présence de pleine terre dans le projet, notion introduite comme patrimoine à préserver. C'est même la clef d'entrée de la mission de désimperméabilisation.

La ville est-elle vulnérable à la montée des eaux ?

Yann Calazel : Nous nous situons sur un territoire drainé par de nombreux cours d'eau qui ont été remaniés au fil du développement urbain et de l'agriculture. Ici, c'est l'équivalent d'un polder néerlandais, avec toute la frange littorale côté frontière qui a progressivement asséché tout l'arrière-pays, jusqu'à Saint-Omer. Dans les évolutions climatiques proposées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, on observe qu'une crue centennale, additionnée à une montée des eaux, pourrait créer une inondation qui viendrait submerger les quartiers bas de la ville. Nous sommes seulement à 5 m au-dessus du niveau de la mer, il y a même des secteurs plus proches dans le marais qui sont en dessous du niveau de la mer. Ce qui veut dire que les eaux d'inondation n'ont pas de pentes pour s'évacuer.

Patricia, vous précisez dans le PSMV que l'eau à Saint-Omer est bien là, mais qu'elle est presque toujours en creux, dans des canaux profonds. Comment la révéler comme vous le suggérez dans ce PSMV ?

Patricia Perrier : À l'exception du grand canal de Neufossé qui borde la ville à l'est, l'eau est très profondément encaissée dans les petits canaux de la ville basse. Elle en devient parfois abstraite. Il faut se tenir tout au-dessus pour la voir, elle traverse certains quartiers de la ville discrètement et parfois même en souterrain. Elle se révèle par les éléments qui l'accompagnent : passerelles, mobiliers. Mais ce qui fait « patrimoine », ce sont surtout les murets qui bordent les fossés systématiquement. Cette permanence, cette continuité des murets très présente à Saint-Omer devient à elle seule un révélateur de la présence de l'eau.



Murets et canaux profonds dans la ville basse. |
© Jean-Philippe Teyssier, Plante & Cité

Dans le PSMV, vous valorisez l'architecture patrimoniale, mais aussi l'architecture banale dont les volumes et les formes expriment une adaptation à la présence de l'eau. De petites passerelles permettent par exemple d'atteindre le palier de certaines maisons.

Patricia Perrier : Cela apparaît dans l'inventaire architectural et paysager que nous avons fait avec Julie Charrier. Nous avons relevé toutes les passerelles. Dans la configuration de la ville ancienne, ces passerelles, et, par extension, ces maisons, ont du sens. Il faut les valoriser et les protéger.

Saint-Omer est un terrain de jeux extraordinaire pour les spécialistes de l'hydrologie...

Yann Calazel : On est au cœur d'un patrimoine hydraulique de qualité. Nous avons envie de le valoriser. Lorsqu'on se promène pour la première fois ici, on est frappé par ce territoire marqué par l'eau, même si on a parfois du mal à le lire.

Patricia Perrier : La nouvelle légende graphique nationale du PSMV permet de protéger les cours d'eau à ciel ouvert et les cours d'eau souterrains représentés en pointillés sur la légende. On ne s'en est pas privé ! Dans la rue du Moulin, par exemple, il y avait un grand mur, nous n'avions aucune vue sur le canal. Nous avons simplement proposé que le mur soit abaissé de 50 cm pour donner la vue sur l'eau. Et cela fonctionne ! C'est aussi avec ce genre de petites interventions que l'image de l'eau se refait une place dans la ville basse.

Comment est géré l'écoulement de l'eau au fil des saisons ?

Yann Calazel : Tout est parfaitement régulé. Des vannes permettent de contrôler le volume d'eau. Il n'y a presque pas de marnage.

Paul Beaucé : Cependant, pendant les inondations, l'eau est montée : il faut parfois temporiser et c'est difficile de justifier un marais inondé et des canaux qui restent stables...

Patricia Perrier : ... voire à moitié vides. J'avais souligné cela dans l'analyse : certains canaux de la ville peuvent par moment être repoussants. L'eau, pourtant attractive, peut devenir problématique en été : niveau d'eau trop bas, odeur nauséabonde, accumulation de déchets...

Est-ce un travail très fin de sélectionner les arbres remarquables dans le PSMV ? Comment sont-ils choisis ?

Patricia Perrier : Dans le jardin public, c'est assez simple de qualifier les arbres remarquables. Mais dans la ville, les critères sont différents, ce n'est pas la taille de l'arbre ou son volume qui importe, mais d'autres facteurs dont il faut se saisir : repère urbain, accompagnement d'un élément bâti, construction d'une scène singulière, évocation de l'eau, élément de la trame verte... La prise en compte de la dynamique végétale est essentielle pour protéger aujourd'hui de jeunes arbres qui structureront le paysage urbain demain. Les arbres remarquables ne sont pas tous des centenaires !



Saule pleureur classé arbre remarquable dans le PSMV. |
© Jean-Philippe Teyssier, Plante & Cité

Par exemple, rue Saint-Bertin, l'eau est encaissée, mais grâce à ce saule pleureur, on devine qu'elle n'est pas loin. Il évoque l'eau ! Je n'ai pas hésité à le désigner comme arbre remarquable. En soit, il ne l'est pas vraiment. C'est sa place ici qui est remarquable. Cette situation, devant les ruines, son pouvoir évocateur de l'eau, c'est aussi un repère depuis le haut de la rue. Il a un côté très romantique. Il est important pour l'imaginaire.

Quel projet est prévu pour cette place qui fait face aux ruines de l'abbaye Saint-Bertin ?

Yann Calazel : L'idée est de révéler le fleuve Aa qui est trop discret depuis l'espace public, de valoriser les vues vers les ruines de l'abbaye Saint-Bertin, de désimperméabiliser des sols, de réduire la présence de la voiture et de redonner plus de place aux piétons en reconnectant les espaces publics, notamment avec ce pont qui articule la placette et le parking devant les ruines. Nous proposons aussi d'uniformiser les sols et de recréer un parvis végétal devant Saint-Bertin, en restant sur des strates végétales assez basses.

Patricia Perrier : Ce pont est un ouvrage qui date du XII^e siècle, c'est le plus ancien de Saint-Omer et nous avons proposé son classement. Il faudra éviter de l'uniformiser avec les mêmes matériaux que le reste de l'espace public.



Parking devant les ruines de l'abbaye Saint-Bertin. |
© Jean-Philippe Teyssier, Plante & Cité

Paul Beaucé : Le parking qui est aujourd'hui présent devant les ruines est le résultat d'une fouille archéologique, celle des fondations de l'église Saint-Martin qui a été démolie il y a très longtemps. Un promoteur devait construire un bâtiment ici, mais les fouilles archéologiques se sont avérées trop sensibles. Deux autres bâtiments ont été construits à proximité par le promoteur. Le bâtiment mentionné ici devait venir en complément des deux autres. C'est une bonne nouvelle, car cela a permis de conserver des vues sur les ruines Saint-Bertin.

Patricia Perrier : Ce qui est intéressant ici, c'est la question du voisinage et des échelles bâties : avant ces deux nouvelles constructions, les ruines de l'abbaye surgissaient littéralement du paysage urbain, c'était saisissant ! Ces nouveaux bâtiments ont affaibli une scène d'une rare intensité.

Côté rue Saint-Bertin, il y a eu des tensions entre l'équipe de maîtrise d'œuvre du projet (à laquelle a participé Yann Calazel) et l'ABF. Que s'est-il passé ?

Paul Beaucé : Voilà un vrai sujet de friction entre patrimoine et aménagement paysager. Il s'agit probablement plus d'un malentendu. Objectivement, les deux parties ont raisons. Les paysagistes voulaient faire des noues le long de la voie. Mais une noue dans une rue patrimoniale... l'ABF a eu une réaction immédiate. (rires)

Patricia Perrier : Le dispositif en soi est vertueux, mais est-il pertinent ici ? La rue Saint-Bertin est la rue historique de Saint-Omer qui conduit de l'abbaye à la cathédrale. C'est une voie de procession depuis que Saint-Omer existe. Est-ce que c'est un bon endroit pour des noues qui vont récupérer, certes 500 m² de voirie, mais qui vont détruire complètement cet esprit ?

En tant que paysagiste, si on me posait la question : « Est-ce qu'on met des arbres à cet endroit-là, rue Saint-Bertin ? », je dirais non, pas d'arbres dans cette rue précisément. C'est ici le caractère minéral de la rue, façades et pavés de grès au sol, qui fait patrimoine.

☞ *Bien sûr, il ne s'agit pas d'opposer les points de vue et les nécessités mais de hiérarchiser les enjeux, d'évaluer les pertinences, et finalement de donner une priorité. ☹*

Patricia Perrier

Le tout minéral pour le patrimoine ou la noue pour le paysage, ce sont finalement des clichés, ne croyez-vous pas ?

Yann Calazel : On ne proposait pas de recréer un fossé, ni même une noue réellement, nous n'étions pas sur ce type de vocabulaire. Il s'agissait de quelque chose de doux, accessible, plat et végétalisé. Ailleurs, lors de la première esquisse, nous avons aussi proposé de décaisser une berge, de la rendre plus naturelle et de permettre d'aller jusqu'au canal. Cela nous intéressait d'avoir une approche physique vers l'eau. Cette proposition n'a pas été retenue non plus, notamment car des fouilles archéologiques auraient été nécessaires.

Patricia Perrier : Bien sûr, il ne s'agit pas d'opposer les points de vue et les nécessités, mais de hiérarchiser les enjeux, d'évaluer les pertinences, et finalement de donner une priorité. Rafraîchir les centres anciens est un axe de travail actuel développé par de nombreuses villes. À Avignon, où nous travaillons actuellement, cette question se pose évidemment aussi, mais nous ne sommes pas du tout dans le même climat, dans les mêmes intensités de phénomènes non plus, les choix peuvent être différents.

La pleine terre

Pouvez-vous nous parler de la rue Saint-Bertin et du jardin du n°31 ?

Paul Beaucé : Tout commence au VII^e siècle : le moine Omer vient évangéliser le territoire. Sur le mont Sithieu, à 21 m d'altitude, il fait construire une église, qui deviendra une cathédrale, sur le point haut de Saint-Omer. En contrebas, en lien avec l'eau, une abbaye est fondée qui deviendra Saint-Bertin. On devine d'ici les vestiges de l'abbaye, c'était la place religieuse du bas de la ville, la cathédrale étant située sur le haut de la ville. La rue Saint-Bertin fait le lien entre les deux, c'était donc une rue de procession. Cela explique, qu'à son époque, elle était extrêmement large. Quant à ce jardin, c'est un cas vraiment exceptionnel car il est volontairement ouvert sur la rue.



Christophe Molin et Patricia Perrier devant le jardin privé de la rue Saint-Bertin. | © Jean-Philippe Teyssier, Plante & Cité

Quelle est la place donnée au jardin dans les enjeux du PSMV ?

Patricia Perrier : À Saint-Omer, la couronne urbaine offre de vastes surfaces naturelles ou cultivées, mais les espaces publics végétalisés du cœur de ville sont très restreints : ils constituent à peine 4 ha soit 3,5 % du SPR (92 ha). La ressource majeure se situe hors les murs, dans les 20 ha d'un seul tenant du jardin public, tandis que la trame végétale de la ville est assurée par les jardins privés, arborés ou non.

C'est ce que révèle la photo aérienne : de nombreux jardins privés en cœurs d'îlots, parfois contigus, ils forment alors un ensemble d'un seul tenant assez vaste et dont on perçoit parfois les frondaisons depuis la rue. Ces arbres « privés » participent de l'agrément de l'espace public et nous nous sommes attachés à en préserver la perception grâce aux cônes de vue du PSMV.

☞ *C'est ce que révèle la photo aérienne : de nombreux jardins privés en cœurs d'îlots, parfois contigus, ils forment alors un ensemble d'un seul tenant assez vaste et dont on perçoit parfois les frondaisons depuis la rue. ☹*

Patricia Perrier

Un lieu, des regards

Faut-il garder le secret de la place Saint-Jean ?

Au XIX^e siècle, les blocs de pierre de l'abbaye Saint-Bertin ont permis de reconstituer un ensemble d'équipements de la ville, dont le théâtre de l'hôtel de ville et la salle de concert de la place Saint-Jean. Cette place semble hors du temps. Les acteurs du projet du PSMV de Saint-Omer décrivent ce qu'elle représente pour eux.

Patricia Perrier : La place Saint-Jean, c'est un monde en soi. Écoutez ce silence... On est pourtant au cœur du centre ancien. C'est une place à l'écart des grandes traversées. Je me souviens que, pendant l'inventaire, j'ai tourné autour plein de fois jusqu'au jour où j'ai réalisé que je n'y étais jamais passé. La manière d'y arriver est déjà très singulière. On y entre par les coins. C'est un lieu intime, même si la place possède une belle ampleur, on est devant quelque chose de délicat qui dégage de la douceur plutôt que de la monumentalité. Faut-il garder le secret ? Faut-il l'ouvrir plus largement sur la ville au risque de perdre la magie ? Si un équipement public s'installe, comment garder l'esprit du clos ? Qui dit équipement dit accès, dit normes de sécurité, dit place de stationnement. Et que deviendra ce petit alignement de tilleuls qui fait, à bonne échelle, le contrepoint au parvis ? Faut-il végétaliser davantage ?

Julie Charrier : Cette entrée par l'un des angles de la place Saint-Jean produit une très belle perspective à deux points de fuite sur le monument de la salle de concert. C'est vraiment un point de vue remarquable. Il faut préciser que la place Saint-Jean est le clos religieux le mieux conservé de Saint-Omer. Il y en avait pourtant une série : Saint-Denis, Sainte-Marguerite, Saint-Sépulcre, etc. Celui de Saint-Jean a conservé tous ses accès et toutes ses rues, qui sont parfaitement préservés. Ici, c'est une structure urbaine hyper originale. Ce qui est génial, c'est que lorsqu'on arpente cette place depuis une carte, nous avons vraiment l'impression que l'on va tomber sur une église. Et pas du tout !

Élodie Flandrin : Je suis née ici et je dois vous avouer que je ne garde pas un bon souvenir de la place Saint-Jean. Ce n'est pas un endroit que j'aime. J'étais au collège juste derrière, et lorsque nous traversions la place, elle était souvent sombre et peu accueillante, on ne l'aimait pas. Elle est encaissée, les rues qui y mènent sont vraiment étroites, et son faible éclairage en hiver donnait un effet coupe-gorge. Je préférerais faire le grand tour plutôt que de passer par là. Elle ne peut être qu'améliorée.

Philippe Prost : Cette place est extrêmement intéressante. À la place de l'équipement public présent aujourd'hui, il y avait autrefois une église. C'est donc un enjeu archéologique et un élément support d'une réflexion sur le futur projet à mener. C'est une place avec des qualités urbaines tout à fait particulières.

Le projet d'équipement et de modernisation de l'équipement avec son auditorium est aussi un sujet très intéressant puisque ce bâtiment est l'un des premiers au XIX^e siècle à jouer ce rôle-là. Ce projet pourrait devenir emblématique des enjeux urbains, archéologiques, patrimoniaux et même écologiques puisque c'est une place très minérale qui pourrait changer de statut. Elle avait auparavant d'autres rangées d'arbres, certaines ont été effacées. Pour autant, il ne faut pas la recouvrir de végétal. Ce serait un contresens. Il faut redonner vie à cette place qui a un fort niveau de complexité, ce qui rend le projet d'autant plus palpitant. Elle est un outil qu'on a envie de manipuler avec finesse.



Salle de concert de la place Saint-Jean. |
© Jean-Philippe Teyssier, Plante & Cité

Vous avez effectué un travail très fin de repérage...

Julie Charrier : Oui, grâce à l'enquête sur le bâti pour le PSMV, nous avons visité 50 % de l'ensemble des immeubles du SPR (soit un bâtiment sur deux). À cette occasion, nous avons repéré s'il y avait des jardins de pleine terre ou pas. Dans le PSMV de Saint-Omer, il y a vraiment une ambition de repérage de la pleine terre et de préservation à 100 %.



Mise en évidence des espaces végétalisés toutes formes confondues dans le périmètre du SPR (en orange). | © AAPP

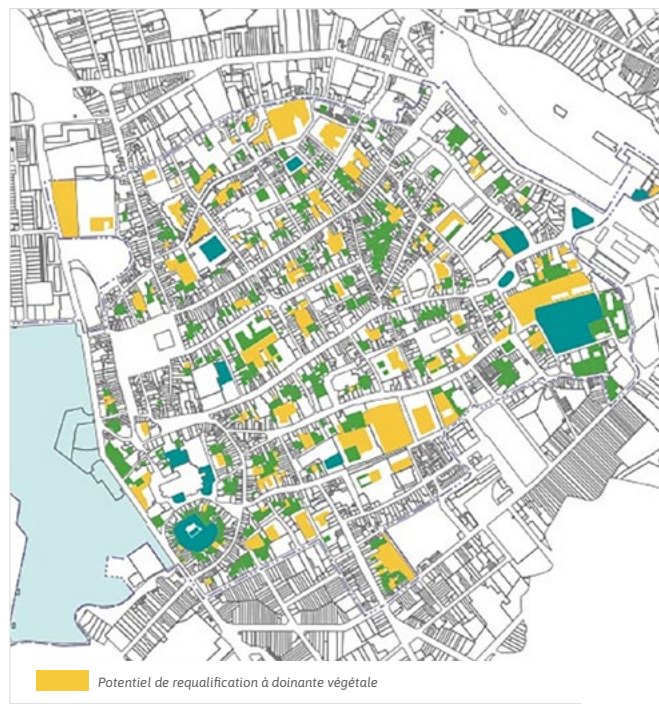
Pourquoi avoir creusé ce thème dans le PSMV ?

Julie Charrier : C'est un sujet qui est à la croisée des valeurs patrimoniales, des usages et de la qualité du cadre de vie. Il y a la valeur patrimoniale des jardins et la réflexion menée par la ville sur la qualité de l'habitat et du cadre de vie, la réflexion sur les questions de réchauffement climatique, donc d'infiltration des eaux et le rafraîchissement des cœurs d'îlots en périodes de canicule par la présence de tous ces jardins de pleine terre. La question de la qualité du cadre de vie renvoie aussi aux problématiques de populations et de valeur foncière du bien immobilier.

Patricia Perrier : Certains espaces de stationnement rendent les espaces publics inconfortables, notamment dans les rues étroites, parfois autour des monuments (églises, salle de concert), où le nez des véhicules touche presque les vieux murs des plus belles églises de la ville ! Il n'y a pas de trottoir pour les piétons, il faut parfois zigzaguer entre les voitures stationnées pour éviter celles qui roulent. Le recul nécessaire à la bonne lecture du monument et de ses façades n'existe pas. Ces constats sont des occasions à saisir pour requalifier les lieux en réorganisant le stationnement et en réintroduisant de la pleine terre et de la végétation.

Cela concerne également les cours des établissements scolaires (écoles, collèges, lycées publics et privés). L'asphalte y recouvre 3,5 ha. Pour les sols en dur qui restent nécessaires, des alternatives à l'enrobé imperméable existent. En plus de l'intérêt technique d'infiltration des eaux de pluies et d'atténuation des fortes chaleurs, ces transformations ont une action pédagogique très forte de sensibilisation et de responsabilisation des écoliers, collégiens et lycéens, et également de leurs enseignants et parents.

La ville est intimement liée à l'eau et on rejoint ici la problématique du grand cycle de l'eau, dans la mesure où la pleine terre permet son infiltration à la parcelle. Les alentours de Saint-Omer ont beaucoup souffert durant l'hiver 2023. Ici, on sait bien ce qu'est une inondation. Cela interpelle les habitants quand on leur parle de la pleine terre.



Mise en évidence des espaces potentiels de pleine terre supplémentaires. | © AAPP

Philippe Prost : Cette ambition sur la question des sols est extrêmement importante. C'est une volonté très politique. Ailleurs, les élus sont plus mesurés, plus frileux. Contraindre un propriétaire de jardin et lui dire : « Il faut conserver la pleine terre », alors qu'il aimerait y aménager deux places de parking, c'est une gageure ! Les politiques évitent soigneusement de toucher à ce sujet. À Saint-Omer il y a une très forte volonté.

« Cette ambition sur la question des sols est extrêmement importante. C'est une volonté très politique. Ailleurs, les élus sont plus mesurés, plus frileux. »

Philippe Prost



Les prairies de sous-bois du jardin public. | © Sandrine Larramendy, Plante & Cité

Comment agir sur ces jardins privés ?

Patricia Perrier : Le PSMV, à travers son règlement, protège la pleine terre : pas de terrasse, pas de piscine, pas de bassin et pas de construction, sauf attenante au bâtiment et d'une surface limitée.

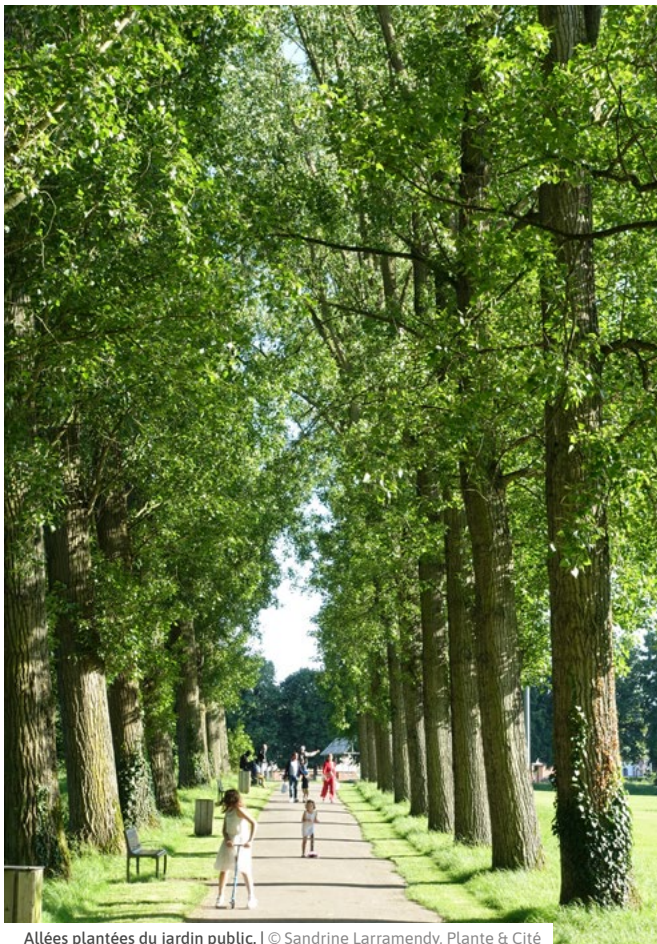
Comment surveiller ?

Paul Beaucé : On voit une porte ouverte, on voit des camions qui déchargent, on devine les choses...

Mais on ne se fait pas que des amis ! On nous accuse parfois de bloquer les projets. Ce n'est pas l'objectif de nos actions.

Patricia Perrier : Dans les jardins privés, la couronne d'un arbre ne s'arrête pas à la limite de la parcelle. Souvent, elle déborde chez le propriétaire voisin et profite ainsi à tout un cœur d'îlot. Le code civil permet à celui-ci d'exiger la suppression des branches qui dépassent sur sa parcelle. Nous avons rappelé qu'une « convention de voisinage » pouvait permettre aux propriétaires de s'entendre afin de conserver les arbres dans leur intégrité...

Par ailleurs, certains habitants nous ont contacté pour nous alerter sur le fait qu'un arbre dans leur parcelle n'avait pas été repéré par le PSMV. Les personnes viennent d'elles-mêmes.



Allées plantées du jardin public. | © Sandrine Larramendy, Plante & Cité

« Ensemble, on s'est rendu compte de la complexité du lieu : enjeux climatiques, patrimoine, usages, il était temps de tout remettre à plat. »
Christophe Molin

Articuler la ville avec un jardin

Et puis, il y a cet immense jardin public qui jouxte les murs d'enceinte de la ville...

Patricia Perrier : Lors de l'examen du dossier de candidature de la communauté d'agglomération de Saint-Omer pour la création du secteur sauvegardé en mars 2016, la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés a proposé d'élargir le périmètre d'étude initial pour inclure le jardin public, le considérant comme un espace de grand intérêt patrimonial, naturel et paysager, indissociable de la ville ancienne. Le conseil communautaire a retenu et validé le nouveau périmètre en mai 2016, et engagé le PSMV en mars 2018.

Cela témoigne de la reconnaissance du jardin public comme contribution majeure au rayonnement de Saint-Omer et de son histoire : un jardin de 20 ha et un centre historique de 90 ha.

La requalification du jardin français est le premier projet concrétisé d'une des préconisations du PSMV : le plan de gestion.

Lorsque nous avons fait la première visite du site, lors du diagnostic, il nous était apparu que ce jardin public avait toujours été extrêmement bien entretenu. Tout le monde peut s'en rendre compte. Les habitants adorent cet endroit et le fréquentent beaucoup. Mais il manquait un regard sur son histoire, sur la reconnaissance de ses atouts, sur sa gestion. Il manquait une vision prospective à 15 ans, 20 ans, 30 ans pour éviter les interventions au fil de l'eau et au coup par coup qui peuvent mener progressivement à des simplifications malheureuses.

Il fallait doter ce lieu d'un important outil pour se projeter dans le long terme : un outil prévisionnel d'aide à la décision, garant d'une continuité d'actions sur le long terme malgré les changements de responsables ou de prestataires, évolutif et régulièrement évalué.

Une équipe de trois jardiniers entretient ces 20 ha, ce qui est peu, et pourtant, le jardin est merveilleusement bien soigné. Elle est dédiée au jardin public, mais d'autres jardiniers de la ville peuvent venir en appui. Ils produisent aussi leurs plantes annuelles dans les serres qui sont à côté, ce qui est suffisamment rare pour le noter. Il s'agit d'un système complet : production, transport et mise en place. La ville maîtrise toute la chaîne.



Allées et corbeilles du jardin public. | © Jean-Philippe Teyssier, Plante & Cité

Nous n'avons pas vu d'aussi belles corbeilles de fleurs depuis celles du Thabor à Rennes !

Patricia Perrier : On tombe sous le charme alors que les corbeilles fleuries sont souvent ratées.

Voilà un vrai sujet qui allie patrimoine et végétal : les corbeilles sont des motifs typiques des jardins du XIX^e siècle. Ici, elles ont

beaucoup d'importance. Grâce à elles, une interaction forte se crée entre les jardiniers et les visiteurs qui les questionnent. Photos de mariés, anniversaires, proximité du manège et des aires de jeux qui attirent tous les enfants de la ville... C'est là que tout se passe. Cet espace du jardin joue le rôle de centralité.

Christophe Molin : On s'est rendu compte que, décennie après décennie, certains éléments qui faisaient partie des fondamentaux du plan d'origine s'étaient perdus dans le jardin. Il y a aussi des conflits d'usages qu'il faut arbitrer : circulation à vélo, chiens en liberté, éclairage ou non... Enfin, il faut anticiper le changement climatique, les arbres donnant déjà des signes alarmants. Ensemble, on s'est rendu compte de la complexité du lieu : enjeux climatiques, patrimoine, usages, il était temps de tout remettre à plat.

Il existe aussi des enjeux à l'extérieur du jardin, notamment dans l'articulation urbaine entre la ville et le jardin public.

Patricia Perrier : La place Paul Painlevée qui jouxte le jardin doit être incorporée au projet qui redonnera une entrée digne de ce nom. C'est pour le moment un entre-deux qui n'articule pas le jardin et la ville, mais qui est très utile : il y a l'arrêt de bus, les toilettes publiques, le passage souterrain pour accéder au jardin, etc. Or, un lieu utile est souvent difficile à convertir !

La proposition que nous avons faite dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du PSMV était assez simple : nous proposons d'amener la végétation sur cette place de façon à annoncer le jardin dans la ville. Une antichambre en quelque sorte. L'objectif était aussi d'apaiser la circulation sur le boulevard Vauban pour que l'on accède au jardin par le haut en traversant le boulevard et non pas par le souterrain. Aujourd'hui, ce souterrain est très pratique, mais ce n'est pas satisfaisant. Et ce n'est pas ainsi que l'on rentre dans un jardin.

Pourquoi les boulevards, qui faisaient partie du SPR, ne sont-ils pas inclus dans le périmètre du PSMV ?

Patricia Perrier : Le boulevard de Strasbourg, qui est la continuité du boulevard Vauban, correspond à la partie haute de l'ancien rempart. Cette continuité, pourtant historique du tour de ville, n'est pas intégrée dans le SPR.

Paul Beaucé : Avant le passage en commission nationale pour lancer la procédure du choix du groupement, il y avait le premier périmètre qui était encore plus simple : les trois places, la rue Carnot et la rue de Dunkerque. Lorsque que nous avons décidé d'intégrer le jardin public, cela a beaucoup élargi ce périmètre. Cette extension importante a probablement participé à bloquer toute forme d'élargissement supplémentaire. À l'échelle d'autres PSMV, la surface de celui de Saint-Omer était déjà considérable pour une ville de seulement 15 000 habitants.

Patricia Perrier : Il y a peut-être aussi la question des brasseries au niveau du boulevard dans la partie qui a été exclue du PSMV. Tout le monde souhaite garder ces brasseries intra-muros. Parce qu'elles fonctionnent bien. Leur préservation dans le cœur de ville a peut-être participé à exclure les boulevards. Mais on peut toujours faire mieux, le périmètre de PSMV est déjà vraiment très ambitieux et satisfaisant.

Paul Beaucé : Il est cependant parfois difficile d'articuler la jonction des espaces contenus dans le PSMV avec, à l'extérieur, ceux contenus dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Patricia Perrier : Lorsqu'un PSMV entre en vigueur, les sites inscrits inclus dans son périmètre disparaissent de fait. C'est le PSMV qui prend le relais. Mais les sites classés subsistent. C'est le cas d'une partie du quai des Salines et d'un petit périmètre à proximité du jardin public. Deux secteurs classés depuis les années 1930.

Trois places et deux jardins

Trois places du centre-ville ont été aménagées par la paysagiste Jacqueline Osty. La voiture est encore très présente sur la place Victor Hugo et sur la place du Maréchal Foch. Cela fait-il partie du programme initial ? Quel est le lien entre ces projets et le PSMV ?



Place Victor Hugo, agence Osty et associés. |
© Sandrine Larramendy, Plante & Cité



Place Pierre Bonhomme, agence Osty et associés. |
© Jean-Philippe Teyssier, Plante & Cité



Chantier de la place du Maréchal Foch, agence Osty et associés. |
© Sandrine Larramendy, Plante & Cité

Christophe Molin : Toute la problématique des mobilités à Saint-Omer est une question d'équilibre. Mais nous avons conscience que l'espace dédié à la voiture va se réduire avec le temps. La place Victor Hugo est donc réversible. Aujourd'hui, vous y observez des voitures garées, mais nous y avons baissé de près de 50 % la place du stationnement. L'aménagement est fait de manière à se modifier : la place peut accueillir le marché et le festival de Jazz. Si la présence de la voiture venait à évoluer encore plus radicalement dans la société, on serait prêt. Le premier projet que l'on a mené avec le maire a été celui des trois places, que nous avons travaillé à l'échelle du paysage urbain avec la paysagiste Jacqueline Osty, les commerçants, les élus et avec l'ABF. Les deux autres places sont la place Pierre Bonhomme et l'immense place du Maréchal Foch qui joue le rôle de parvis devant le théâtre du Moulin à café.

☞ *Si la présence de la voiture venait à évoluer encore plus radicalement dans la société, on serait prêt. ☹☹*

Christophe Molin

Pouvez-vous nous parler de la place du Maréchal Foch et des enjeux de végétalisation ?

Antoine Vercruysse : Pour cette place, un diagnostic archéologique a été réalisé. Nous nous attendions à la conclusion : le sous-sol est très riche et par conséquent, des fouilles étaient nécessaires pour procéder à la réalisation complète du projet. Elles auraient retardé le chantier d'à minima 18 mois, avec une facture pour la ville de Saint-Omer de près de 3 millions d'euros. Ce n'était pas absorbable par le budget municipal.

Avec les équipes de Jacqueline Osty, nous avons fait preuve d'ingéniosité pour réadapter le projet et ne jamais atteindre la couche archéologique sous les 60 cm.

Une analyse très fine a été faite en lien avec les équipes du Service Régional de l'Archéologie et des maîtres d'œuvres pour réadapter le projet et rattraper les dénivelés, notamment sur le centre de la place où devait s'installer une fontaine avec des chambres techniques extrêmement profondes. Nous avons réorienté le projet en supprimant cette fontaine et en réadaptant les espaces destinés aux plantations. Certaines d'entre elles sont venues se substituer à la fontaine du projet original. Nous avons donc davantage végétalisé que ce qui était prévu. Cela a fait débat notamment avec l'ABF qui souhaitait conserver au maximum la perspective sur le théâtre de Saint-Omer. Nous avons donc opté pour une strate herbacée et arbustive, mais pas arborée. Les alignements d'arbres latéraux ont été maintenus.

Il s'agira là aussi d'un espace qui sera stationné, mais adaptable, notamment au moment des événements. On souhaite développer la question de la temporalité pour créer une place complètement piétonne quand il y a des événements et la moduler dès que cela est nécessaire.

Christophe Molin : En travaillant à cette échelle, nous avons cherché à équilibrer ces espaces à dominante minérale en recherchant de la nature ailleurs : le square Céline Roye (seule femme à avoir été maire à Saint-Omer) près de la gare et le jardin de l'ancien cloître au nord de la cathédrale Notre-Dame. Lorsque j'ai été élu en 2020, il existait un service espace vert qui n'est pas un service parcs et jardins. Nous avons quasiment tous oublié qu'il n'y avait pas que le jardin public à Saint-Omer, mais plein d'autres dans la ville. Avec le maire, nous avons souhaité nous occuper de l'ensemble d'entre eux.

Pour le square Céline Roye, il y avait des clôtures qui en faisaient le tour et une allée sur laquelle il y avait plus de flaques d'eau et de déjections canines que de visiteurs. Nous sommes dans un quartier relevant du programme ANRU (Agence Nationale de la Renovation Urbaine). Lorsqu'on demande aux habitants ce dont ils rêvent dans l'espace public, ils nous parlent d'aire de jeux, d'espaces de rencontre, etc.





Le square Céline Roye réhabilité pour participer pleinement à la vie du quartier. | © Sandrine Larramendy, Plante & Cité

Nous avons commencé, avec les services, à recréer quelques massifs de fleurs, puis nous avons constaté un signe de changement. Nous avons fait tomber les barrières, conservé les vieux arbres, planté d'autres essences, etc. De nouveaux usages sont apparus et voici le résultat, inauguré il y a 18 mois. Nous avons repensé l'aménagement en traçant un chemin transversal qui fonctionne, en remettant quelques éléments de mobiliers ainsi qu'en aménageant une petite terrasse qui surplombe le reste et qui devient un lieu de rencontre salubre.

Alors que plus personne ne regardait cet espace, il est devenu un jardin de ville, un jardin de quartier. Nous appliquons ici de nouveaux modes de gestion (comme la gestion différenciée), qui se déclinent dorénavant dans tous les espaces publics de la ville.

☞ *Alors que plus personne ne regardait cet espace, il est devenu un jardin de ville, un jardin de quartier.* ☞

Christophe Molin

Philippe Prost : Avant que cela devienne un jardin, c'était un lieu lié à tout le tissu urbain des casernes de ce quartier. Auparavant, ce square accueillait un manège fait pour faire tourner des chevaux. L'aspect du site a radicalement muté.

Patricia Perrier : C'était un lieu relégué. On était comme hors de la ville, dans un lieu sans qualité qui servait juste de raccourci entre deux rues. Historiquement, on s'est beaucoup attaché à cet endroit lors du travail pour le PSMV.

Julie Charrier : C'était un jardin lié à un ensemble religieux dont il reste juste un vestige dans une façade, plus loin. C'était un verger. Ce projet, c'est un retour aux origines.

Christophe Molin : Qu'il soit redevenu un jardin démontre une forme de cohérence historique.

Il faut retracer l'histoire des lieux, cela nous permet de justifier, dans ce cas, une renaturation. Cela permet également de questionner les espaces publics, leurs usages et leur fonctionnement. Il était impensable de construire sur l'emprise de ce jardin.

Pouvez-vous nous parler du jardin de l'ancien cloître, situé tout contre la cathédrale ?

Julie Charrier : Il y avait ici un ensemble architectural organisé en lien avec la cathédrale, autour d'un cloître dont il reste quelques vestiges. Nous avons aussi de nombreuses archives, notamment ce que l'on appelle « un plan d'isolement » datant du XIX^e siècle qui

prévoyait la démolition de l'ensemble des immeubles mitoyens de la cathédrale par la création d'un passage public permettant de faire le tour. Cela se faisait beaucoup à cette époque. Cet espace de l'ancien cloître s'est alors retrouvé en autonomie par rapport à la cathédrale et a été, depuis, transformé en jardin, en lien avec l'office de tourisme.



Visite du jardin du cloître. | © Sandrine Larramendy, Plante & Cité

C'est aussi un jardin d'une grande simplicité : en termes de gestion, il n'y a pas grand-chose à faire. C'est extraordinaire de voir ce type de jardin s'installer à proximité de la cathédrale : la tentation de faire l'inverse est grande.

Patricia Perrier : L'élément maître est la cathédrale. Le jardin est simple, humble sans être pauvre. Il magnifie le monument tout en créant un lieu singulier. Un jardin qui aurait surenchéri aurait été une erreur.

Il viendra prochainement rejoindre un parcours patrimonial et touristique avec un jardin qui relie la future maison du patrimoine, la maison de l'habitat et l'office du tourisme



Jardin de l'ancien cloître. | © Sandrine Larramendy, Plante & Cité

Mémoires de projet

Antoine Vercruysse

Pour ma part, c'est le jour de l'inauguration du square Céline Roye, sur la terrasse du jardin. De nombreux habitants étaient présents, il y avait un groupe de musique, une ambiance festive extraordinaire. À mes yeux, c'était le premier signe d'un PSMV réussit, l'aboutissement de plusieurs années de travail : un lieu de qualité, dédié aux habitants. Passer d'un lieu désincarné à un lieu de vie redécouvert, aimé de toutes et tous, c'est une immense satisfaction.

Julie Charrier

J'ai des milliers de souvenirs. Pourquoi ? Parce que je suis rentrée dans la moitié des maisons du SPR de Saint-Omer ! J'ai rencontré des habitants, des propriétaires bien entendu, mais aussi des caves, des combles, des charpentes, des intérieurs décorés et des escaliers magnifiques, à couper le souffle. J'ai fait environ 1 100 visites d'intérieurs, dont une qui m'a vraiment marquée, celle d'un hôtel particulier qu'une propriétaire à la retraite souhaitait revendre. Il s'agissait de la maison d'un peintre du XIX^e siècle. Nous avons tout visité, par une belle soirée d'été, depuis sa cave médiévale jusqu'aux combles, en passant par le jardin dessiné par un paysagiste anglais, un trésor inestimable ! Je ne m'attendais pas à un tel éblouissement.

Philippe Prost

Je me souviens de la découverte de la prison au sommet de la mode castrale de la ville. On y a passé une nuit. Lorsqu'on ouvre sa fenêtre le matin, avec la vue sur le cadran solaire de la cathédrale, c'est somptueux. C'est un souvenir énorme. Parce que ce lieu représente vraiment l'histoire de cette cité, la motte castrale, l'ouvrage fortifié médiéval, le noyau de la ville qui se construit autour. Il y a plusieurs années, je me suis passionné pour les plans reliefs, ces maquettes qui se trouvent au musée de l'Armée dans l'Hôtel des Invalides à Paris. Celui de Saint-Omer est une splendeur !

Patricia Perrier

Je me souviens d'une journée où je procédais à des recherches dans les archives municipales avec Julie Charrier. Nous avons de nombreux documents à examiner. Soudain, un petit calque abîmé, coincé entre deux feuillets a glissé sur la table. Il s'agissait du plan d'esquisse historique du jardin public ! Je l'avais cherché longtemps... Vous n'imaginez pas le bonheur que cela a été.

Christophe Molin

Mon souvenir date de la présentation des premiers diagnostics de l'atelier Philippe Prost et particulièrement de la puissance évocatrice des cartes qu'ils avaient conçues. Ces images-là, personne ne les avait en tête. En quelques secondes, elles ont fait l'unanimité, elles ont produit du collectif, de l'envie d'agir. Comme dirait Philippe, elles permettent de montrer que l'architecture et l'espace public sont comme les espèces animales : à force de les détruire, il n'en reste plus. L'impact que peuvent avoir ces cartes sur les élus et les habitants est impressionnant.

Une mise en dialogue permanente

Selon vous, les habitants de la ville ont-ils compris les enjeux et les règles du PSMV ? Ont-ils réussi à se l'approprier dans leur quotidien et leurs projets, ou observez-vous des difficultés dans son application ou son acceptation ?

Paul Beaucé : C'est une part très importante du budget : concertation, réunions publiques, supports de communication. On parle là du bien commun, ce n'est pas un sujet individuel. C'est pour cela qu'il faut qu'il y ait des aides nationales ou régionales associées à un habitant. Imposer la couleur gris foncé à un habitant c'est possible... mais ajouter qu'en faisant réparer ses fenêtres il aura des subventions, cela change tout.

Quel rôle joue l'ABF dans le PSMV et la mise en forme des espaces publics de Saint-Omer ?

Antoine Vercruysse : Nous avons une relation de travail permanente avec Stéphane Pilon (ABF). Nous avons instauré une commission à la mairie avec lui, les services instructeurs et les services de la ville pour recevoir tous les mois les pétitionnaires et analyser les projets collectivement. C'est un dialogue permanent. J'essaie d'y assister le plus possible. Il y a aussi une permanence. L'adjoint au maire en charge de l'urbanisme, du patrimoine et de la culture y assiste également. Nous avons souhaité faire de ce rendez-vous un outil de simplification.

Est-ce que les pétitionnaires vous sollicitent aussi en amont de leur projet ?

Antoine Vercruysse : Effectivement, avant d'avancer sur leur projet et avant la commission ABF, les pétitionnaires peuvent discuter avec l'architecte conseil (Paul Beaucé) qui les accompagne dans le processus de projet. Auparavant, nous avions des projets qui étaient analysés en parallèle par l'ABF et sous l'angle du PLUI. Ils pouvaient donner un avis contraire. Nous avons voulu tout rassembler afin de fluidifier et surtout de créer une culture commune des enjeux de la ville. Cela permet à chacun de mieux se comprendre.

Paul Beaucé : Le principe est très simple, je rencontre les habitants tous les jeudis après-midi. J'essaie au maximum d'anticiper l'avis de l'ABF avec eux, ce qui n'est pas toujours aisé, mais c'est le principe. Il peut arriver que je dise blanc et qu'ils disent noir, mais c'est très rare et notre conseil est important : souvent les gens n'ont aucun contact avec les instances patrimoniales, ils déposent leur Déclaration Préalable, obtiennent l'avis de l'ABF et puis c'est tout.

Puis tous les mois, l'ABF vient pour une réunion où il rencontre les porteurs de projets. Tout cela se passe plus sereinement, y compris avec les services de la ville.

Les habitants sortent de mes rendez-vous avec une réponse, un éclaircissement, même s'il n'est pas définitif puisque c'est l'avis de l'ABF qui compte.

☞ *Les pétitionnaires peuvent discuter avec l'architecte conseil qui les accompagne dans le processus de projet.* ☞

Antoine Vercruysse

Enseignements et perspectives

Ce n'est pas si simple de monter une équipe pour un PSMV...

Patricia Perrier : Il faut aimer les études longues : 5 ans de réflexion. J'aime beaucoup ces projets longs, car j'aime m'installer dans un lieu. J'ai le temps de tisser des liens avec les partenaires, avec les maîtres d'ouvrage, avec les habitants. C'est ça qui me plaît.



Patricia Perrier, paysagiste dans le groupement AAPP. |
© Jean-Philippe Teyssier, Plante & Cité

Quelle est la plus-value lorsqu'on fait appel à un paysagiste ?

Patricia Perrier : Nous étions en dialogue permanent avec Julie Charrier. On se nourrit mutuellement de nos domaines respectifs. Le PSMV est un outil de planification qui dépasse la conservation du bâti et nous invite, nous paysagistes, à participer très largement à la réflexion et à l'élaboration du projet de ville. François Gondran, conseiller pour l'architecture et les espaces protégés de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) PACA, dit qu'avec cette nouvelle légende graphique nationale, « il y a beaucoup de vert et de bleu ». Cela plaide pour la prise en compte du paysage vivant : végétation, eau et pleine terre.

Paul Beaucé : L'avantage de Saint-Omer au niveau régional, c'est que nous sommes un peu loin de tout. Nous avons moins de pression périphérique que Lille ou que sur le littoral. Nous sommes au milieu, il y a moins de fuite vers les extérieurs, presque une forme d'autonomie. Ce PSMV a aussi beaucoup de chance. Il est arrivé au moment où le maire de Saint-Omer est devenu président de l'agglomération, puis vice-président à la culture de la région. Il fallait s'emparer de cette opportunité. Les contacts avec la région étaient plus faciles. La clef de la réussite est la gouvernance.

Combien de temps sera nécessaire pour que les objectifs du PSMV soient atteints ?

Paul Beaucé : À l'agence d'urbanisme, on gère ces temps électoraux et politiques, il faut se réorganiser tous les 6 ans. Par exemple, le second mandat de François Decoster est beaucoup plus écologique que le premier. Les progrès se poursuivent sur le plan nature et biodiversité, notamment sous l'impulsion de Christophe Molin qui est aussi au Conseil municipal et élu à l'écologie. Même si nous n'avons plus le même président de l'agglomération, nous avons un nouveau président élu à Arques et qui a compris que Saint-Omer reste une polarité. Il partage par exemple la même vision des équipements culturels et sportifs au cœur de la ville plutôt qu'à l'extérieur.

Patricia Perrier : La gouvernance est primordiale. Saint-Omer s'est saisie de la question patrimoniale depuis longtemps. Ce PSMV s'inscrit dans une continuité.

Bilan

Les équipes de la CAPSO et de l'AUD ont su tirer parti d'une longue tradition de connaissance du patrimoine de la cité. L'AAPP, en collaboration avec la paysagiste Patricia Perrier, a élaboré un PSMV qui ne se limite pas à établir un cadre réglementaire ou à protéger et valoriser le patrimoine architectural et urbain de la ville. Ce plan engage également un projet urbain régénératif, adapté aux enjeux climatiques du XXI^e siècle. L'eau, et plus particulièrement le sol – dans toute son épaisseur –, occupent à ce titre une place

centrale et originale. L'architecte conseil, en contact direct avec les habitants, les porteurs de projets et l'ABF, joue un rôle pivot pour défendre et promouvoir le projet urbain ainsi que les règles du PSMV, dans un contexte de dialogue permanent. Enfin, une volonté politique forte a permis de réunir les conditions nécessaires à la réussite de cet exercice, tant dans sa phase d'élaboration que dans sa mise en œuvre concrète.



Le long des remparts dans le jardin public. | © Jean-Philippe Teyssier, Plante & Cité

La ville historique de Saint-Omer

ADAPTATION D'UN SITE PATRIMONIAL
REMARQUABLE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

CARNET DE DIALOGUE N°3

Résumé

Façonnée par des siècles d'histoire, Saint-Omer bénéficie désormais d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) pour repenser son espace urbain tout en préservant son riche patrimoine. Mené par l'Atelier d'Architecture Philippe Prost et la paysagiste Patricia Perrier, ce projet place l'eau, le sol et le végétal au cœur des enjeux patrimoniaux, environnementaux, paysagers et sociaux. Ce carnet de dialogue donne la parole aux différents acteurs du plan, illustrant comment la collaboration entre paysagistes et architectes alimente les réflexions. Les étapes du PSMV sont abordées, entre études du tissu urbain historique, détermination des espaces potentiels de pleine terre, visites des caves et des maisons et actions de sensibilisation auprès des habitants.

POUR CITER CE DOCUMENT :

Teyssier J.-P., Larramendy S., 2025. **La ville historique de Saint-Omer : adaptation d'un site patrimonial remarquable au changement climatique. Carnet de dialogue n°3.** Plante & Cité, Angers. 20 p.

Consultez les autres carnets de dialogue du programme ARCHE sur la conciliation du patrimoine historique et des défis écologiques.

